

mille qui a bravement aussi rempli sa tâche, l'aïeul vénéré et l'enfant que l'on regarde comme un petit ange enlevé de ce monde avant d'avoir connu les peines et les périls.

N'ont-ils pas été plus heureux dans leur obscurité ? Ils reposent dans leur dernière demeure, près de la maison où ils ont vécu, et ne sont point oubliés. La mort n'a pas rompu les liens qui les unissaient à leur communauté chrétienne. Pendant leur vie ils se souvenaient de leurs devanciers. On leur garde après leur mort un même fidèle souvenir. On prie pour eux dans l'église au foyer domestique, et l'on sème des fleurs sur leur tombe.

(Xavier MARMIER, de l'Académie française.)

Un journal radical, *le Voltaire*, publiant le compte rendu d'une grande fête qui vient d'avoir lieu à Ismalia, pour l'inauguration d'un hôpital que la compagnie du canal de Suez a fait édifier, a dit : " Dans le nouvel hôpital, la garde des malades est confiée aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, dont l'éloge n'est plus à faire."

Voilà sans doute pourquoi en France les amis du *Voltaire* les expulsent de tous les hôpitaux.

Nous ne sommes pas, dit *la Défense*, de ceux qui voient des Juifs partout, qui voient juif. Nous ne les rencontrons que là où ils sont réellement, et les rencontres ne sont que trop fréquentes.

Jusque dans ces derniers temps, la cour de Paris et son ressort étaient demeurés presque entièrement à l'abri de la juiverie.

Le tribunal de Corbeil seul faisait exception. Depuis la triste affaire de la croix abattue et brisée, depuis le jour où les juges n'avaient pas craint de frapper le sacrilège, le ministre de la justice leur avait fait payer cher la condamnation prononcée : Juifs tous les procureurs. Juifs tous les substitués qui se sont succédés dans cet infortuné parquet ; ceux-là, du moins, ne poursuivent plus les briseurs de croix.

Aujourd'hui, on ouvre à la juiverie, et à deux battants, la porte de ce qui était autrefois le sanctuaire de la justice ; si nous sommes bien informés, le mouvement judiciaire qui paraissait récemment à *l'Officiel*, faisait d'un Juif un conseiller à la cour de Paris, d'un autre Juif, simple avocat, un procureur près d'un tribunal du ressort. La veille de la rentrée, la cour d'appel s'enrichissait d'un Israélite de plus.

Encore quelques années comme celle-ci, et la magistrature aura subi une nouvelle épuración. On en aura chassé les chrétiens, comme on en a banni les cléricaux.

Le barreau de Paris était, lui aussi, naguère encore resté pur de tout mélange sémitique ; il compte aujourd'hui seize Juifs. En une seule audience, il y a quelques mois, la cour recevait le serment d'avocat de trois d'entre eux.

C'est dans le barreau que se recrutent les magistrats. On les aime dociles, pour ne pas dire serviles. Nous verrons bientôt